

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023 071

Objet : Demande de cofinancements auprès du Conseil Départemental du Nord pour la création d'aménagements cyclables sur le territoire de la CCFI

Séance du seize mai deux mille vingt trois à dix-huit heures.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Pierre GRANDGENEVRE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (17)

Amaud DEVILLEZ à Sophie SPATOLA - Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Pierre GRANDGENEVRE - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Serge LACONTE à Francis AMPEN - Antoine VERMEULEN à Jérôme DARQUES - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 79

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023_071

Objet : Demande de cofinancements auprès du Conseil Départemental du Nord pour la création d'aménagements cyclables sur le territoire de la CCFI

Dans le cadre de son schéma directeur des aménagements cyclables, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a identifié la route du Steent'je (Bailleul) et la rue du Docteur Vanuxeem (Nieppe) comme appartenant au réseau dit « d'intérêt communautaire ».

Ces axes prévoient la création :

- d'un « chaucidou » (chaussée pour les circulations douces) sur la route du Steent'je (sous réserve de la validation départementale de l'expérimentation sur ce format d'aménagement),
- d'un anneau cyclable et d'un « chaucidou » sur la RD 422.

Ces aménagements permettront d'améliorer les conditions de cyclabilité et d'intermodalité sur le territoire, notamment pour ce qui relève du rabattement vers les pôles ferroviaires (gare de Bailleul, halte-gare de Nieppe).

Ces axes peuvent faire l'objet d'un cofinancement départemental selon certains dispositifs départementaux (APCD).

De plus, une partie des aménagements appartiennent au réseau structurant départemental cyclable du Département du Nord. La CCFI peut ainsi bénéficier d'un financement à hauteur de 90% maximum sur l'ensemble des aménagements cyclables, au titre du P.P.I. départemental cyclable.

Les montants estimés des travaux d'aménagements cyclables sont les suivants :

- 327 120,00 € HT sur la route du Steent'je (Bailleul),
- 296 541,84 € HT sur la RD 422 (Nieppe).

Vu la délibération n°2021/092 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'institution d'un schéma directeur des aménagements cyclables ;

Vu la délibération n°2021/093 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'adoption du règlement relatif à la voirie cyclable ;

Vu la délibération n°2022/123 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à la modification du règlement de la voirie cyclable ;

Il vous est proposé :

- de solliciter le Département du Nord afin d'obtenir des cofinancements pour la réalisation des aménagements mentionnés ci-dessus au titre des différents fonds existants (APCD et réseau départemental structurant),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrouck, le 16 mai 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Bernard NEAUME



Le Président

Valentin BELLEVAL

